

Foire aux questions sur la planification de la vaccination contre le COVID-19

Dernière mise à jour : **le 18 décembre 2020**

L'objectif de ce document est de fournir aux partenaires de la santé publique et de la communauté des questions fréquemment posées et des réponses qui peuvent être utilisées pour aider à répondre aux demandes de renseignements de leurs communautés.

VEUILLEZ NOTER : les informations nouvelles ou mises à jour apparaissent en texte orange.

Existe-t-il un vaccin contre le SRAS-CoV-2 (COVID-19) approuvé par l'Agence Américaine des Produits Alimentaires et Médicamenteux (FDA) ?

Oui, en date du 11 décembre 2020, la FDA a accordé une autorisation d'utilisation d'urgence (EUA) pour un vaccin et il est prévu que d'autres vaccins seront autorisés prochainement.

Quand les vaccins seront-ils sur le marché pour être distribués au public ?

Le premier lot des vaccins pour la [phase 1a](#) a déjà été livré au New Hampshire, et il est actuellement distribué aux populations dans le cadre de cette phase. Il est prévu qu'il faudra probablement plusieurs semaines pour vacciner toutes les personnes comprises dans la phase 1a.

Une fois le vaccin approuvé, combien de doses le New Hampshire recevra-t-il ?

Lors du premier envoi, le New Hampshire a reçu (12 675 doses) qui sont en cours de distribution dans les lieux de vaccination des personnes comprises dans la phase 1a. La répartition équitable des vaccins est importante pour le Département de la Santé et des Services Sociaux (DHHS) du NH, et la prise de décision concernant cette distribution sera informée par des directives nationales tout en tenant compte des considérations éthiques et médicales.

Comment le vaccin est-il administré ?

Les deux vaccins sont injectés dans un muscle (« voie intramusculaire »). Pour les adultes, le vaccin sera injecté dans le deltoïde, un des muscles de l'épaule.

Est-ce que cela fait mal ?

Comme pour tout vaccin, il peut y avoir une certaine gêne au point d'injection, mais elle est généralement temporaire.

Combien d'injections dois-je faire ?

Le vaccin de Pfizer contre le COVID-19 et le vaccin de Moderna contre le COVID-19 (une fois que le vaccin de Moderna sera approuvé) nécessitent deux doses. L'intervalle (ou l'espacement) entre la

première et la deuxième dose du vaccin de Pfizer est de 21 jours. L'intervalle (ou l'espacement) entre la première et la deuxième dose du vaccin de Moderna est de 28 jours.

Si je reçois le vaccin de Pfizer, puis-je recevoir la deuxième dose avec une autre marque ?

Non. La deuxième injection doit être de la même marque que la première.

Où puis-je me faire vacciner ?

Cela dépend du moment où il vous est recommandé de vous faire vacciner (c'est-à-dire, de la phase de distribution des vaccins qui vous correspond). Lorsqu'il y aura suffisamment de vaccins pour tous, vous pourrez probablement les obtenir auprès de votre prestataire de soins de santé primaires ou à un autre endroit, comme une pharmacie ou une clinique publique. L'État du NH travaille intensément pour offrir autant de possibilités de vaccination que l'approvisionnement et la logistique le permettent, tout en réduisant les éventuelles disparités en matière de santé.

Quand pourrai-je avoir le vaccin ?

Le vaccin ne sera pas disponible pour toute la population avant 2021. Les premières doses limitées disponibles seront fournies aux **travailleurs de la santé à haut risque et à risque le plus élevé, au personnel de premier secours, ainsi qu'aux résidents et au personnel des établissements de soins de longue durée inclus dans la phase 1a.** Au fur et à mesure que les recommandations nationales finales seront formulées, les catégories de population prévues pour la vaccination seront rendues publiques.

Combien de temps la protection dure-t-elle ?

On ne sait pas encore quelle sera la durée de la protection pour les personnes qui se font vacciner : ce pourrait être toute sa vie, comme pour le vaccin contre la polio, ou un an, comme dans le cas du vaccin contre la grippe. Les experts étudient cette question pour en savoir plus; nous partagerons les nouvelles données dès qu'elles seront disponibles.

Comment saurons-nous si un vaccin contre le COVID-19 est sûr ?

Le processus d'essai des vaccins n'a pas changé. L'[opération Warp Speed](#) a permis d'accélérer les essais grâce à un financement fédéral, sans compromettre la sûreté. Le temps de développement est réduit, mais tous les processus habituels sont en place pour la sûreté, tels que les essais cliniques à grande échelle – qui incluent plusieurs populations comme les personnes âgées ou les minorités –, l'examen indépendant par la FDA, par le Comité Consultatif sur les Pratiques d'Immunisation (ACIP) des CDC (Centres pour le Contrôle et la Prévention des Maladies) et par nos propres experts au niveau de l'État.

Devrai-je payer pour un vaccin contre le COVID-19 ?

Non. Les doses de vaccin seront mises à la disposition du peuple américain gratuitement, quel que soit le statut de l'assurance de chaque personne. Toutefois, les fournisseurs de vaccins pourront facturer des frais d'administration ou de visite au cabinet, et le paiement pourrait être à la charge des patients. Néanmoins, la plupart des compagnies d'assurance publiques et privées couvriront ces frais. Il est toujours préférable de discuter avec votre assurance maladie ou votre prestataire de soins primaires à

propos de votre couverture spécifique, mais il est prévu qu'il n'y aura pas de participation aux frais de la part des patients.

Que se passe-t-il si je n'ai pas d'assurance ?

Les vaccins seront fournis gratuitement.

Y aura-t-il suffisamment de vaccins pour toutes les personnes ?

Oui, à terme. L'approvisionnement en vaccins sera limité au début, de sorte que toutes les personnes ne pourront pas être vaccinées tout de suite. Les vaccins contre le COVID-19 seront administrés d'abord aux personnes les plus exposées au risque. Un plan de distribution équitable et échelonné des vaccins a été élaboré pour le New Hampshire sur la base des recommandations du Cadre pour une répartition équitable des vaccins contre le COVID-19 des Académies Nationales des Sciences, de l'Ingénierie et de la Médecine.

J'ai déjà été atteint du COVID-19. Dois-je quand même me faire vacciner ?

Oui. À moins que vous ne soyez activement infecté par le COVID-19 à présent, vous devriez vous faire vacciner. Des études ont montré que certaines personnes peuvent contracter la maladie plus d'une fois.

Pourrai-je cesser de porter un masque et de maintenir la distanciation sociale si je me fais vacciner ?

Non. Alors que les experts en apprennent davantage sur la protection offerte par les vaccins contre le COVID-19 dans des conditions réelles, il sera important que chacun continue à utiliser tous les outils à sa disposition pour aider à mettre fin à cette pandémie, comme se couvrir la bouche et le nez avec un masque, se laver les mains souvent et maintenir au moins six pieds de distance avec les autres. Ensemble, la vaccination contre le COVID-19 et le respect des recommandations des CDC offriront la meilleure protection contre l'infection et la propagation du COVID-19. Les experts doivent mieux comprendre la protection offerte par les vaccins contre le COVID-19 avant de décider de modifier les recommandations actuelles. D'autres facteurs, tels que le nombre de personnes vaccinées et la manière dont le virus se propage dans les communautés, influenceront de même sur cette décision.

Puis-je contracter le COVID-19 en raison du vaccin ?

Non. Le vaccin contre le COVID-19 ne peut pas vous transmettre la maladie.

J'ai un système immunitaire affaibli. Puis-je me faire vacciner sans danger ?

Probablement oui, mais vous devriez consulter vos préoccupations spécifiques à votre prestataire de soins de santé. Des recommandations nationales seront formulées sur la base des recherches menées pour déterminer si le vaccin est sûr dans le cas des personnes dont le système immunitaire est affaibli.

Je vis avec une personne dont le système immunitaire ne fonctionne pas bien. Puis-je me faire vacciner sans danger ?

Oui. En raison de la façon dont le vaccin est produit, il ne peut pas vous transmettre la maladie et vous ne pouvez donc pas infecter une autre personne en vous faisant vacciner.

Où pourrai-je me faire vacciner ?

Pour la phase 1a, le vaccin sera fourni par les hôpitaux pour leurs travailleurs de la santé, par CVS et Walgreens pour les établissements de soins de longue durée, ainsi que sur 13 sites fixes dans tout le NH pour le personnel de premier secours et les travailleurs de la santé ne travaillant pas pour un hôpital et pour les établissements de soins de longue durée non-inscrits à CVS ou à Walgreens. Au cours des phases futures, en fonction de votre risque de maladie, les vaccins seront disponibles au New Hampshire auprès des prestataires de soins de santé, des pharmacies et des cliniques de vaccination spéciales.

Je gère une pharmacie locale. Puis-je participer à la distribution des vaccins ?

Peut-être. Nous sommes reconnaissants de chaque demande liée à la collaboration avec nous pour la vaccination contre le COVID-19. Les plans fédéraux et des États ont déjà identifié des pharmacies de détail qui amélioreront l'accès du public à la vaccination. Si vous possédez ou gérez une pharmacie indépendante, veuillez envoyer un courriel à covidvaccine@dhhs.nh.gov pour plus de renseignements concernant la manière de vous inscrire en tant que fournisseur de vaccins.

Comment la Division des Services de la Santé Publique (DPHS) du NH se prépare-t-elle à la distribution des vaccins ?

Depuis des mois, la DPHS du NH s'est engagée dans un processus de planification multidisciplinaire, minutieux et fondé sur des preuves pour la distribution des vaccins contre le COVID-19. Le processus de vaccination des résidents du NH – par étapes basées sur les critères de risque fournis par les organismes de surveillance scientifique – est dynamique. La DPHS du NH a conduit l'initiative de vaccination avec des partenaires du secteur de la santé et d'autres partenaires, sous la surveillance d'experts en éthique et dans un souci d'équité. Les efforts de préparation comprennent la meilleure estimation des dates et des quantités de vaccins disponibles, la programmation des populations à vacciner en priorité tandis que l'approvisionnement en vaccins est limité, l'identification des sites de vaccination et des vaccinateurs, la formation et l'autorisation de vaccinateurs supplémentaires, la création de campagnes d'information du public et le suivi étroit du processus et des résultats.

Des efforts particuliers seront nécessaires pour atteindre les populations à haut risque et pour susciter la confiance des personnes qui s'inquiètent sur l'innocuité des vaccins. La DPHS du NH s'est engagée dans un processus transparent et pleinement fondé sur la science, ce qui est essentiel pour assurer la confiance du public dans le vaccin.

Je comprends que le vaccin semble être sûr, mais que se passe-t-il si je tombe malade à cause du vaccin ?

Les CDC et la FDA encouragent le public à signaler les éventuels effets secondaires (appelés effets indésirables) au [système de notification des effets indésirables des vaccins \(VAERS\)](#). Ce système national recueille des données pour rechercher les effets indésirables qui sont inattendus, qui semblent se produire plus souvent que prévu, ou qui présentent des caractéristiques inhabituelles. Les rapports au VAERS aident les CDC à surveiller la sécurité des vaccins. La sécurité est une priorité absolue.

Les prestataires de soins de santé seront tenus de signaler certains effets indésirables au VAERS. Les CDC utilisent également un nouvel outil basé sur un téléphone intelligent, appelé [v-safe](#), pour vérifier la santé des personnes après qu'elles aient reçu un vaccin contre le COVID-19. Lorsque vous recevez votre vaccin, vous devez également recevoir une fiche d'information sur l'outil v-safe vous indiquant comment vous inscrire à v-safe. Si vous vous inscrivez, vous recevrez régulièrement des messages textes avec des enquêtes où vous pourrez signaler tout problème ou effet indésirable que vous pourriez éprouver après avoir reçu un vaccin contre le COVID-19.

Les enfants peuvent-ils se faire vacciner ?

Les enfants auront probablement la possibilité de se faire vacciner à l'avenir. Toutefois, les données dont nous disposons actuellement sont basées sur des essais réalisés sur des adultes non enceintes. Au fur et à mesure que les essais cliniques se développeront, nous en saurons plus sur la sécurité du vaccin chez les enfants.

Je suis enceinte. Puis-je me faire vacciner ?

Peut-être. Les femmes enceintes doivent d'abord s'entretenir avec leur prestataire de soins primaires ou de soins prénataux pour déterminer si la vaccination est appropriée dans leur cas.

Le site web des CDC contient des informations supplémentaires sur les vaccins contre le COVID-19.

Que puis-je faire en attendant un vaccin ?

Le COVID-19 continue de circuler dans nos communautés. Vous devriez garder toujours une distance sociale avec toute personne qui ne fait pas partie de votre ménage et utiliser un [couvre-visage en tissu](#). Si vous ne vous sentez pas bien, vous devriez rester à la maison et [vous faire tester](#).

Ressources supplémentaires :

- [Centres pour le Contrôle et la Prévention des Maladies \(CDC\)](#)
- [Journal of American Medical Association \(JAMA\)](#)
- [Public Health Communications Collaborative](#)